



PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 314-2023

Aux personnes et organismes intéressés par le premier projet de règlement n° 314-2023 modifiant le Règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur dans le but de de modifier les dispositions applicables aux commerces saisonniers de restauration.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1- Que lors d'une séance ordinaire tenue le 1^{er} mai 2023 le conseil de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix a adopté le premier projet de modification de règlement n° 314-2023.
- 2- Que ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
- 4- Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu **le mercredi, 10 mai 2023 à 16 h** à la Mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, au 87, rue Saint-André. L'objet de cette assemblée est d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce premier projet de règlement. Au cours de cette assemblée, on expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption.
- 5- Le premier projet de Règlement peut être consulté au bureau de la mairie aux heures habituelles d'ouverture.

Donné à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, ce 2 mai 2023.


La greffière adjointe,

Maryse Tremblay

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET AFFICHAGE

Je soussignée, Maryse Tremblay, greffière adjointe de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site internet de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et l'avoir affiché dans le hall de la Mairie le 2 mai 2023

En foi de quoi, je donne ce certificat le 2 mai 2023.

La greffière adjointe,

Maryse Tremblay